Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 037-213702335-20260923-2026_09_23_10-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département d'Indre et Loire
VILLE DE SAINT-PIERRE-DES-CORPS

Le Conseil Municipal du 23 septembre 2026 a été convoqué le 17 septembre 2026.
Nombre de conseillers élus : 33
Nombre de conseillers en exercice : 33

Le Conseil Municipal a siégé dans la salle du Conseil Municipal, en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le mercredi 23 septembre 2026, à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Olivier CONTE, Maire de Saint-Pierre-des-Corps.

Etaient présents : Olivier CONTE, Eloïse DRAPEAU, Alain DELANCHY, Gamze AK, Mickaël CHAPEAU, Laurence LEFEVRE, Pascal TOSCH, Marylee HERVET, Olivier BLAIN, Jeanine METAIS, Christian BONNARD, Alain GARCIA, Thierry LEFEVRE, Stéphane AUDUSSEAU, Sandrine ZASSO, Isabelle LE FERON DE LONGCAMP, Aurélia DRAPEAU, Angélique LAROCHE, Amélie DUMONT, Cécile BICHON, Régis DUROUCHOUX, Mounir HABIB, Raphaël BICHON, Michel SOULAS, Cyrille JEANNEAU, Aïcha SELATNA, Elise TESSON, Thomas DELPLACE

Avaient donné pouvoir :

Mukerrem AK	**procuration à AK Gamze**
Yamna BRIMOU	**procuration à Mickaël CHAPEAU**
Abderahmane DJIBAOUI	**procuration à Cyrille JEANNEAU**

Absents : Benoît SANCHEZ, Nadia YAHYA-BEY

Secrétaire de Séance : Eloïse DRAPEAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2026

N° 2026 09 23 – 10

OBJET : DENOMINATION DU LIEU DIT LA BALLASTIERE ET IMPASSE DE LA BALLASTIERE

RAPPORTEUR : Monsieur Pascal TOSCH

Vu les articles L. 2121-29 et L. 2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission « Pôle Technique » en date du 31 août 2026,

Vu la note de présentation adressée à chaque membre du Conseil Municipal,

Considérant la nécessité de dénommer officiellement ce lieu-dit et la voie d'habitation,

Vu la volonté municipale d'abaisser la vitesse de ce secteur pour des raisons évidentes de sécurité et de traversée, et ainsi placer ce lieu-dit en agglomération.

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité de procéder à la dénomination du lieu-dit « la Ballastière » et de l'impasse de la Ballastière.

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 037-213702335-20260923-2026_09_23_10-DE

L'exposé de Monsieur TOSCH entendu,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

-APPROUVE les limites du lieu-dit, sur le quai de la Loire, entre les rues Léon Dubresson et Jeanne Labourbe, telles qu'annexées,
-PREND ACTE que Monsieur le Maire ou son représentant indique précisément les points routiers dans l'arrêté nécessaire à cette affaire,
-DÉCIDE de donner le nom de la Ballastière, déjà utilisé
-DÉCIDE de dénommer la voie d'accès aux habitations de ce lieu-dit « impasse de la Ballastière »

VOTES : Délibération adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre, les membres présents.

Pour expédition conforme,
Saint-Pierre-des-Corps, le 23 septembre 2026

Signé électroniquement par : Eloise DRAPEAU
Date de signature : 30/09/2026
Qualité : Saint-Pierre-des-Corps - Secrétaire de Séance

Signé électroniquement par : Olivier CONTE
Date de signature : 30/09/2026
Qualité : Saint-Pierre-des-Corps - Maire